

Saint-Jean-Poutge

Bulletin Municipal 2023



Vue du village-centre de SAINT-JEAN-POUTGE

*Carole JOUBIN
www.armagnaquarelle.odexpo.com*

Nous contacter : 150, Route de Bayonne

Tél : 05 62 64 62 76

Mail : mairie-st.jean.poutge@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.saint-jean-poutge.fr>

SOMMAIRE

LE MOT du MAIRE

VIE COMMUNALE

✚ État Civil 2023	Page 4
✚ Finances Communales	
- Budget Général	Page 5
- Taxes locales 2023, Subventions et Tarifs divers	Page 6
✚ Travaux de voirie 2023/2024	Page 7
✚ École de Saint-Jean-Poutge	Page 11
✚ Départ à la retraite de Martine CENEDESE	Page 12
✚ Randonnées	Page 12
✚ Concert	Page 13
✚ Feu de la st jean	Page 13

HISTOIRE

✚ Cérémonie du 8 mai et du 11 novembre 2023	Page 14
✚ Mot d'histoire : Le Pimbat de PLEHAUT	Page 15

VIE PRATIQUE

✚ Agence Postale Communale	Page 22
✚ Bibliothèque Municipale	Page 22
✚ FIBRE	Page 22
✚ Lieux d'Hébergement de la commune	Page 23
✚ Taxis et ambulances	Page 23
✚ Services Sociaux	Page 23
✚ Randonner à SAINT-JEAN-POUTGE	Page 24

VIE ASSOCIATIVE

✚ Association Marmaille	Page 26
✚ Club de Pétanque « Fanye »	Page 27
✚ St Jean Tennis Club	Page 28
✚ Club du 3ème Age « Les Genêts »	Page 29
✚ Amicale des Anciens Combattants de la commune de St-Jean-Poutge	Page 30
✚ Société de Chasse « La Diane » de St-Jean-Poutge	Page 31
✚ Comité des Fêtes	Page 32
✚ Ateliers crochet, tricot	Page 32
✚ Association Armagnaquarelle	Page 33
✚ Dialect'ic	Page 33
✚ Coordonnées des associations	Page 36

LE MOT DU MAIRE

Pause !

En cette période festive, traditionnellement de trêve, prenons un peu de recul. Constatons, avec regret, que la violence ne fait que croître, violence des phénomènes climatiques, violence des conflits aux quatre coins du monde, mais malheureusement également violence des échanges entre nos élus nationaux... Déteignant sur la population cela génère des comportements de plus en plus agressifs, ou l'empathie, la bienveillance, la compassion n'ont plus grande place.

Alors PAUSE !

Il faut restaurer le respect envers ceux qui se dévouent pour leurs compatriotes, que l'égoïsme, l'intransigeance, la manque de compréhension pourraient lasser. On peut malheureusement constater qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles pour servir les associations.

Dans notre commune, malgré un budget de plus en plus contraint, imposant des économies sur le fonctionnement, nous nous efforçons de maintenir au mieux le service à la population, l'agence postale, le point numérique, l'école, le soutien aux associations anciennes et nouvelles, ... tout en préservant quelques capacités d'investissement. Cela nous aura permis de financer le passage au LED de l'éclairage public (source d'économie future sur notre facture d'électricité). De même nous pouvons enfin confirmer le début des travaux de réfection de la rue Corps-franc Pommiès, du chemin de l'église et de l'intersection avec la route de Condom (RD 939) dans les toutes prochaines semaines.

Nous espérons pouvoir compter sur la compréhension de chacun pour la gêne occasionnée par ces travaux. Cependant nous ne pouvons que regretter l'opportunité gâchée de l'implantation sur notre commune d'une entreprise (construction de roulottes et autres « Tiny House », 8. salariés) qui cohabitait toutes les cases de l'économie durable, circulaire, zéro déchet, produisant son électricité photovoltaïque, et qu'un recours contre le permis de construire a fini par décourager. Cette installation aurait généré un appoint important pour les finances de notre commune.

Malgré toutes les contrariétés rencontrées en 2023, vous pourrez constater à la lecture de ce bulletin municipal, le dynamisme de la vie locale. Pour soutenir et encourager nos associations et les bénévoles dévoués qui les font vivre, l'appel à volontaire est lancé !

Rendez-Vous le dimanche 21 janvier 2024 - 11h30 - pour la cérémonie des vœux à la salle des fêtes pour un bon moment de convivialité. Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter santé et bonheur pour cette nouvelle année.

Bien dévouées salutations



Philippe LAFFORGUE, Maire
Et son Conseil Municipal

VIE COMMUNALE

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- Naïwan TRAN le 06/09/2023
- Raphaël MOREAUX le 20/12/2023

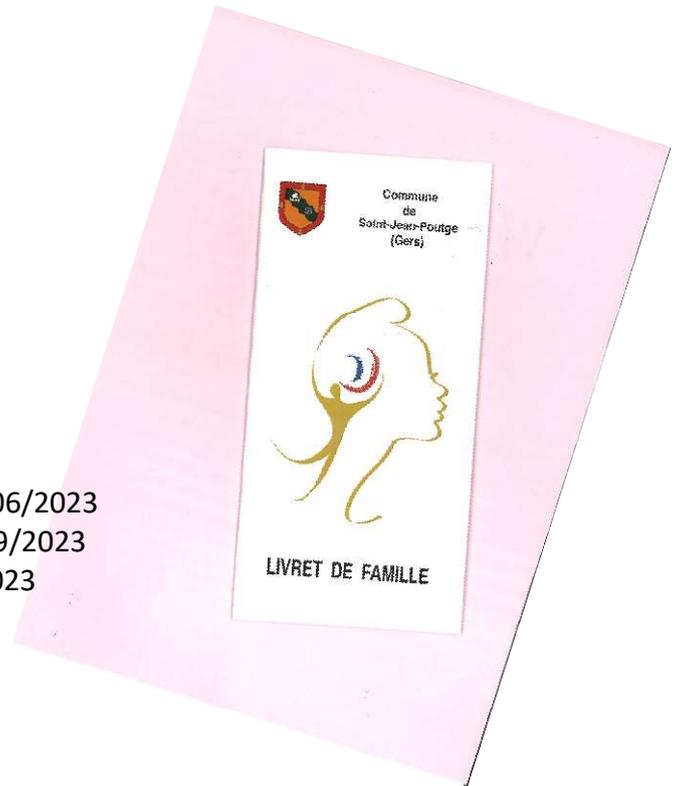
Unions :

- Amandine DUC et Clément BOISSON le 10/06/2023
- Manon ALBERT et Thibault MARTIN le 25/09/2023
- Camille CORTEZ et Rémy FAGET le 07/12/2023

Décès :

Aux familles de :

- Ginette LARRANDABURU, épouse LAFFON le 23/03/2023
- Alain BERBERIAN le 17/04/2023



Nous renouvelons nos sincères condoléances,
et apportons tout notre soutien à leurs proches.

FINANCES COMMUNALES

FONCTIONNEMENT		
COMPTE ADMINISTRATIF 2022	DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2023
MONTANT		MONTANT
0,00 €	Dépenses imprévues	0,00 €
82 937,03 €	Charges à caractère général	96 310,88 €
115 678,72 €	Charges de personnel	68 400,00 €
33 951,02 €	Autres charges de gestion courante	100 508,46 €
6 682,77 €	Charges financières	5 745,67 €
0,00 €	Virement à la section d'investissement	20 036,57 €
2 800,00 €	Provisions	5 800,00 €
0,00 €	Titres annulés ex antérieur	7 500,00 €
15 675,56 €	Opération d'ordre entre sections	15 675,56 €
257 725,10 €	TOTAUX	319 977,14 €

RECETTES		
55 946,81 €	Produits des services	46 601,00 €
24 683,46 €	Impôts et taxes	23 052,89 €
67 059,82 €	Dotations et participations	98 856,37 €
97 067,00 €	Impositions directes	107 016,00 €
39 865,48 €	Autres produits de gestion courante	13 515,00 €
31 302,59	Atténuation de charges	500,00
0,00 €	Produits financiers	0,00 €
0,00 €	Opération d'ordre entre sections	0,00 €
0,00 €	Produits exceptionnels	500,00 €
0,00 €	Opération d'ordre de section à section	1 600,20 €
0,00 €	Excédent de fonctionnement reporté	28 835,68 €
284 622,57 €	TOTAUX	319 977,14 €

INVESTISSEMENT		
COMPTE ADMINISTRATIF 2022	DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2023
MONTANT		MONTANT
9 017,64 €	Non individualisés en opération	432 418,98 €
0,00 €	Restes à réalisés	18 172,00 €
29 270,62 €	Dépenses financières	30 213,80 €
1 600,20 €	Opérations d'ordre	1 600,20 €
0,00 €	Opérations patrimoniales	16 080,00 €
0,00 €	Résultat reporté	14 176,78 €
39 888,46 €	TOTAUX	512 661,76 €

RECETTES		
0,00 €	Solde d'exécution	0,00 €
0,00 €	Recettes d'équipement Subventions	78 000,00 €
23 187,02 €	Opérations financières-FCTVA-TA	1 147,00 €
0,00 €	Opérations patrimoniales	58 080,00 €
0,00 €	Emprunt	307 373,85 €
0,00 €	Affectation de résultat	0,00 €
15 675,56 €	Opérations d'ordre	48 024,34 €
0,00 €	Virement de la Section de Fonctionnement	20 036,57 €
38 862,58 €	TOTAUX	512 661,76 €

- **TAXES DIRECTES LOCALES 2023**

TH 14.41 %

TFB 48.37 %

TFNB 101.46 %

- **SUBVENTIONS OCTROYÉES AUX ASSOCIATIONS : 937.09 €**

Association des Maires du Gers 167,09 € ; Club du 3^{ème} Age 160,00 € ; Sté de Pétanque de St-Jean-Poutge 160,00 € ; Sté de Chasse 350,00 € ; Les Anciens Combattants 100,00 €.

- **TARIFS DIVERS**

I LOCATIONS

- Logement de la Poste : 430 €/mois
- Logement de l'école : 430 €/mois
- Local situé à « La Côle » : 100 €/mois

II DIVERSES PARTICIPATIONS

Utilisateurs de la Salle des Fêtes (caution de 160 € avec attestation assurance)

- Habitants de la commune : Sans Chauffage 40 € - Avec Chauffage 75 €
- Extérieurs de la commune : Sans Chauffage 150 € - Avec Chauffage 200 €
- Réunions publiques : Sans Chauffage 100 € - Avec Chauffage 150 €

Atelier hebdomadaire pour la pratique du cirque : 250 € par saison (année scolaire)

Utilisateurs de la Maison des Associations (caution de 160 € avec attestation assurance)

- Habitants de la commune : Sans Chauffage 25 € - Avec Chauffage 50 €
- Extérieurs de la commune : Sans Chauffage 80 € - Avec Chauffage 120 €
- Réunions publiques : Sans Chauffage 50 € - Avec chauffage 90 €

(Période avec chauffage du 01/10 au 30/03 de l'année suivante)

Pour toutes demandes de location

Salle des fêtes ou salle des associations

Contactez Karine : 05 62 64 62 00

Utilisateurs du dépositaire communal

- Gratuit pendant 3 mois
- 1€/jour pour les deux mois suivants
- 160 €/mois à partir du 6^{ème} mois

Concessions cimetière :

- 50 € le mètre carré de terrain (concession cinquantenaire)

Concession case de columbarium :

- 1 000 € (Concession de 50 ans renouvelable)

Vacations funéraires :

- 20 € par autorisation délivrée

Taxe d'Aménagement (anciennement TLE) : 4 %

TRAVAUX DE VOIRIES 2023/2024

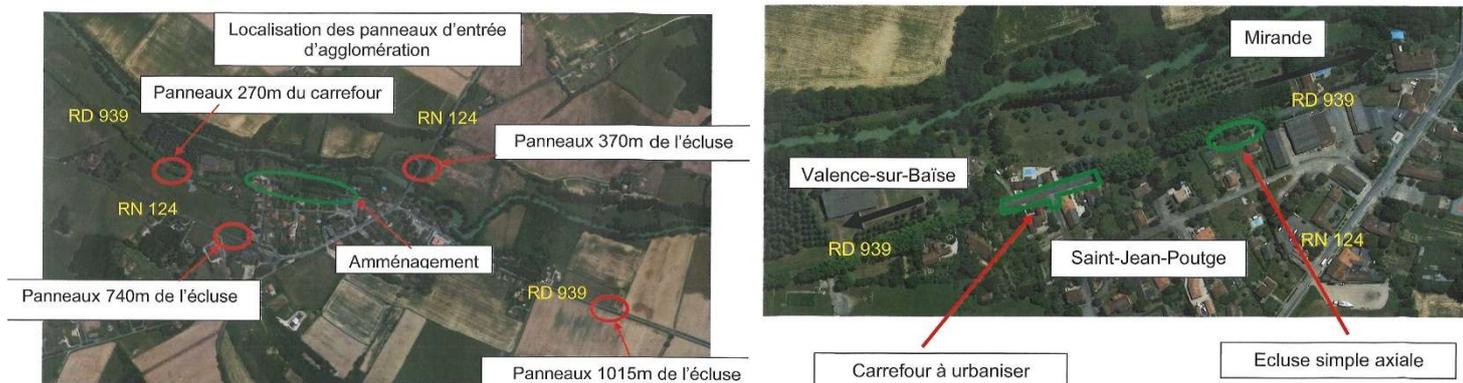
La première étape de cette démarche a été de répondre à une volonté de la commune de sécuriser l'entrée du village Nord, requalifier des espaces vieillissants et augmenter l'accessibilité. L'entrée du village Nord est définie par la RD 939 qui relie Valence sur Baïse au département des Hautes Pyrénées. Elle longe la rivière de la Baïse sur une grande partie de son linéaire. Elle est bordée en partie par des alignements de Platanes.

Afin de mener à bien ce projet, des réunions de conception ont été organisées entre la commune de Saint-Jean-Poutge, le service départemental des routes, le bureau d'études XMGE et les concessionnaires de réseaux dans le but d'évaluer les contraintes du site et de définir le type d'aménagement à mettre en œuvre.

Pour ce faire, le CD32 a mené une étude de faisabilité sur la RD 939 à la demande de la Commune. En conséquence, plusieurs dispositifs d'abaissement de la vitesse ont été proposés et ceux retenus par la commune sont :

- Renforcement du caractère urbain du carrefour avec la création de piétonnier, passage piéton y compris signalétiques adaptées, pose de bordures T2 et caniveaux CS1 délimitant la chaussée et l'installation de feux « récompense ».
- La création d'une écluse simple axiale sur la RD 939.

Les aménagements à mettre en place sont localisés au niveau de l'entrée Nord de l'agglomération sur la RD 939.



Dans un second temps un choix des dispositifs à mettre en place sur la RD 939 a été fait par la commune.

L'aménagement de sécurisation de la RD 939 porte donc sur :

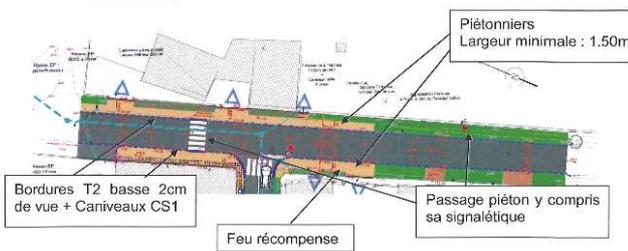
- Le renforcement du caractère urbain du carrefour de l'entrée Nord du village avec :
 - La création de piétonnier de 1.50m de large minimum
 - La pose de bordures T2 béton gris
 - La pose de caniveaux CS1 béton gris pour la gestion des eaux pluviales
 - La création d'un passage piéton, y compris la réalisation du passage bateau à l'aide de double caniveaux CS1 béton gris et la signalétique adaptée
 - La mise en place d'un feu « récompense »
- La chaussée sera reprofilée :
 - Reprofilage en BBSG cl3 0/10 ou 0/14 en fonction des épaisseurs et couche de roulement en BBSG cl3 0/10 sur ép. 0.06m
 - Renforcement et ou reprofilage en GE R 0/10 ou 0/14 avec un ESU MPG 6/10

Ces aménagements renforcent l'entrée dans l'agglomération pour inciter l'utilisateur à adopter une vitesse et un comportement adapté.

- Aménagement de sécurité complémentaire en vue d'abaisser les vitesses :
 - La création d'une écluse simple axiale composée de 2 îlots en béton désactivé, comprenant des bordures T2 béton gris avec 0.14m de vu côté voirie et une bordure CR3 béton gris coté accotement y compris la signalétique adaptée
 - Les bordures T2 avec 0.14m de vu permettront de rendre infranchissable les îlots
 - L'écluse sera éclairée par le candélabre existant
 - Des marquages au sol de type peinture identifieront les bordures

Les Travaux

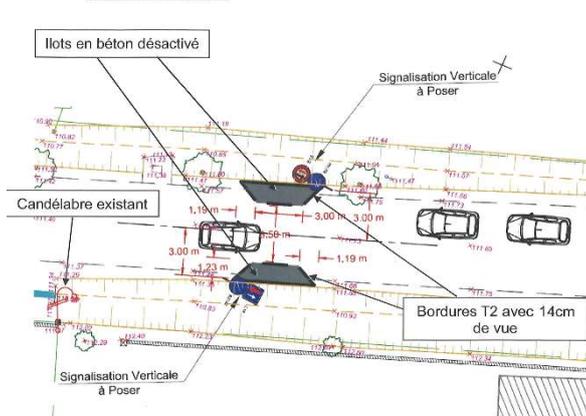
Le carrefour :



Les travaux sur le carrefour comporteront principalement les grands postes suivants :

- Terrassement/démolition
- Création des structures pour les piétonniers
- Pose des bordures et caniveaux
- Réalisation des piétonniers en béton désactivé
- Reprofilage de voirie
- Reprise du revêtement de chaussée
- Mise en place de signalétique verticale et horizontale

Ecluse simple axiale :



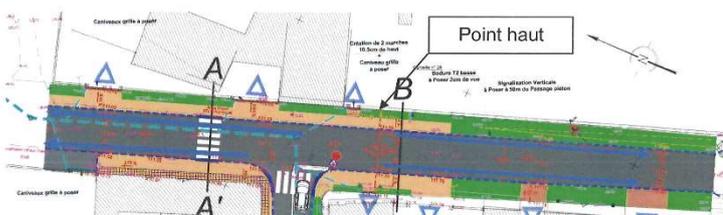
Les travaux pour la réalisation de l'écluse simple axiale comporteront principalement les grands postes suivants :

- Terrassement/démolition
- Création des structures pour les îlots
- Pose des bordures
- Réalisation des enrobés sur l'îlot
- Reprise de la chaussée de la RD 939
- Mise en place de signalétique verticale

Réseaux :

Réseaux EP :

A la suite des aménagements notamment au niveau du carrefour, la gestion des eaux pluviales va être totalement transformée.



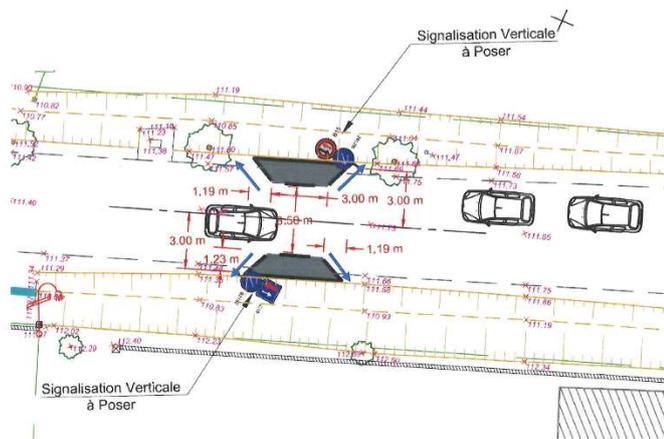
Réseaux EP :

A la suite des aménagements notamment au niveau du carrefour, la gestion des eaux pluviales va être totalement transformée. A l'existant, les eaux ruisselaient

sur la chaussée de la RD 939 pour se jeter dans les espaces verts.

Avec la pose des bordures T2 basses et la mise en place des caniveaux CS1 les eaux pluviales seront guidées jusqu'aux fossés existants. Pour ce faire, nous créons un point haut sur la RD 939.

Aux vues des altimétries de certains seuils et du fait que la RD soit altimétriquement au-dessus des seuils, les eaux pluviales des piétonniers ne peuvent être renvoyées sur la chaussée. Elles seront donc guidées par la pente en travers du piétonnier vers des caniveaux à grille de diamètre intérieur de 200mm.



Ces eaux sont collectées et guidées au travers du réseau projet vers le point de rejet.

Au niveau de l'écluse les eaux pluviales ruisselleront le long des bordures jusqu'aux fossés existants.

Espaces verts :

La géométrie des espaces verts sera redéfinie au niveau du carrefour par la réalisation des piétonniers.



Les espaces verts seront engazonnés et les massifs plantés à la fin du chantier.

Matériaux :

Les matériaux du projet permettent de donner un caractère plus urbain à cette entrée d'agglomération. Le béton désactivé des piétonniers, les bordures et caniveaux en béton gris et l'enrobé noir rappelleront à l'utilisateur qu'il est dans une zone urbaine.

LA RUE DU CORPS FRANC POMMIES ET LA RUE DE L'ÉGLISE



Les caractéristiques de la voie et notamment sa faible largeur ne permettent pas la création de cheminement piétons dédié, de voie circulée et de stationnement,

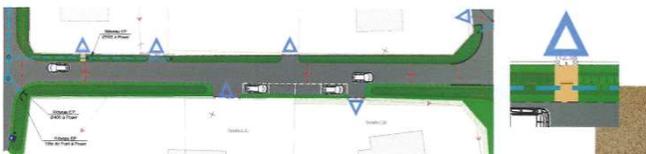
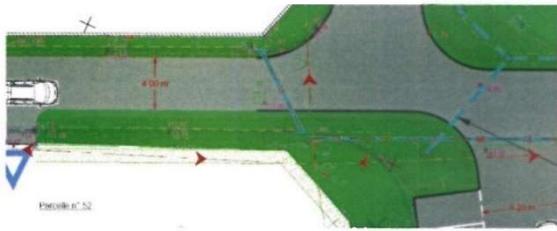
Lorsque cela est possible, l'aménagement intègre par secteur des stationnements devant les villas. La voie est calibrée en zone

Ces aménagements permettront de sécuriser le piéton et d'inciter l'automobiliste à adopter une conduite plus respectueuse du piéton

de rencontre afin de donner libre accès au piéton mais aussi pour garantir sa sécurité.

Une signalisation routière qualifiera la vitesse à 20 km/h maximum dans l'emprise de la zone rencontre.

Les stationnements seront définis afin d'éviter les conflits d'usages. De plus, en partie centrale, des poches de stationnements s'installent au profit de la maison des associations.



Accès lots

L'accès piéton aux lots sera réalisé en béton désactivé.

La gestion des eaux pluviales s'organise au travers de noue de récupération et d'infiltration.

Toutes les eaux superficielles seront de préférences infiltrés dans les sols mais également au profit de la végétation. L'objectif étant de recréer des espaces de biotope actuellement inexistant.

L'aménagement se doit vertueux au regard de l'environnement

La chaussée

L'intégralité de la chaussée sera enduite d'un revêtement de type Bi couche pour harmoniser la couche de roulement. La chaussée aura une largeur de 4m sur l'axe principal

Bordures

La chaussée sera délimitée par des bordures Type CR3 ou T2 basse

Signalisation

La signalisation de zone de rencontre sera installée à chaque entré de la rue.

Réseaux EP

Le réseaux EP sera composé principalement de doucine enherber qui récupéreront les eaux pluviale surfacique et qui les guideront jusqu'à des grilles avaloires A1000 ou des grille 40x40 connecté au collecteur principal.

Stationnement

24 places de parking seront matérialisées par une délimitation en peinture blanche sur le sol



ÉCOLE DE SAINT-JEAN-POUTGE



**Toute l'équipe et les enfants de l'école maternelle vous souhaitent
une bonne année 2024**

En cette année 2023, le nombre d'élèves scolarisés sur le RPI s'élève à 62 :

*** Saint-Jean-Poutge : 21**

7 « petite section », 7 « moyenne section », 7 « grande section »

*** Biran : 22**

8 « CE2 », 9 « CM1 », 5 « CM2 »

*** Le Brouilh-Monbert : 19**

11 « GS », 8 « CP »



LES DIFFÉRENTES SORTIES SCOLAIRES

DEPART A LA RETRAITE DE MADAME MARTINE CENEDESE

Belle fête pour le départ de Martine après 30 ans (premier contrat CES en 1993) de dévouement auprès de nos chers bambins



Randonnée : 14 mai 2023

Belle réussite, des marcheurs venus nombreux pour notre traditionnelle randonnée.

Grand merci à Tony, Jean-Pierre, l'équipe municipale et tous les bénévoles

qui ont permis ce succès.



Rendez-vous mi-mai pour l'édition 2024

Concert : 29 avril 2023

Concert du groupe NOTHING CONCRETE à 19h à la salle des fêtes de la commune, avec buvette et restauration sur place.

Un groupe multiculturel à majorité féminine, avec un concert flamboyant et entraînant, des compositions combinant le jazz de la Nouvelle-Orléans et le folklore celtique avec des touches de saveur balkaniques, sud-américaines et afrobeat et des numéros de danse claquettes et Lindy hop.



La SAINT-JEAN

Pour marquer la SAINT-JEAN, le traditionnel feu a été allumé le vendredi 23 juin, au cœur du village, rassemblant de nombreux enfants et parents.

Le dimanche, un repas a été proposé à midi avec le concours de l'association de Pétanque

Merci à Gilles et à toute son équipe.



HISTOIRE

CEREMONIE DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE 2023

La cérémonie du 8 MAI s'est déroulée à SAINT-JEAN-POUTGE : dépôt de gerbe au monument aux morts et rassemblement à l'église avant le vin d'honneur offert à la salle des fêtes.

Le 8 mai 2024 : Après le Dépôt de gerbe à SAINT-JEAN-POUTGE, le vin d'honneur sera offert à la salle des fêtes de BIRAN



La cérémonie commémorative du 11 novembre s'est déroulée dans les conditions suivantes :

- Rassemblement des participants devant la mairie du village à 10h15
- Départ vers le monument aux morts à 10h30
- Dépôt de gerbe, lecture des noms des morts pour la patrie, lecture du message des anciens combattants et chant de la Marseillaise
- Cérémonie religieuse à SAINT-JEAN-POUTGE à 11h00
- Invitation à l'apéritif offert par la commune de SAINT-JEAN-POUTGE à 12h00

Les habitants de la commune, les enfants ont été invités à participer à ce moment de recueillement pour nos morts pour la patrie et pour tous les militaires morts au combat.

Nous remercions particulièrement notre directrice d'école, Corinne PENTO, pour son implication auprès de nos jeunes, dans ce devoir de mémoire. Ainsi que Françoise et l'équipe paroissiale pour l'organisation de la cérémonie religieuse

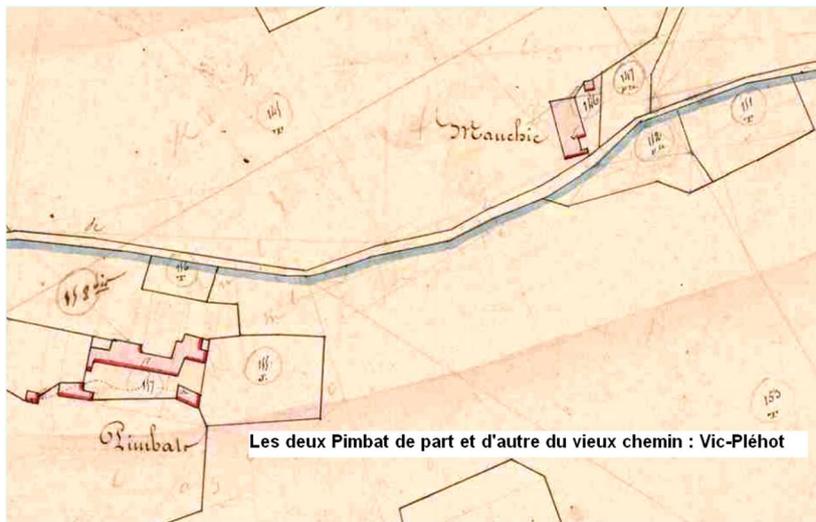
=+=+=+=

Le 11 novembre 2024 : cérémonie à LE BROUILH-MONBERT suivi d'un vin d'honneur qui recevra ses voisins et amis de BIRAN et de SAINT-JEAN-POUTGE à cette occasion

Le Pimbat de Pléhaut (commune de Vic)

Deux et même trois « Pimbat » s'élèvent à l'est de la commune de Vic Fezensac, en limite de Saint-Jean-Poutge, à mi-pente du versant de la colline qui descend vers la vallée de la Baïse. Selon les historiens, cette situation serait à l'origine du nom « Pimbat ». (*Un lieu situé à mi-pente*). Ils ont chacune leur histoire même si les chercheurs les ont souvent confondues. Nous ne parlerons pas du **Pimbat- Cruzalet**, en bordure de la RN 124, Jacques Lapart¹ l'a décrit avec précision dans son premier tome des « châteaux du Gers ». On va plutôt s'intéresser au Pimbat situé au nord-ouest de Pléhaut, une très ancienne seigneurie dont les traces écrites remontent à 1167, un petit château dit : « **le Pimbat d'en haut** » et sa métairie : « **le Pimbat d'en bas** » appelé **Mauhic ou Mauchic**.

Ce modeste château, entourée de terres roturières, donc soumises à l'impôt, dépendait de **la paroisse de Léviac** dont l'église aujourd'hui disparue, s'élevait dans un frais vallon au pied de Lamouthe, au levant de Marambat et au couchant de Saint-Paul de Baïse. Il était doté d'une chapelle² privée où on célébrait mariages et baptêmes, alors que les sépultures se déroulaient à



Vic ou à Léviac dont le curé enregistrait les actes sur son registre paroissial. La seigneurie étant dépourvue de moulin., il fallait descendre au moulin du Comté sur la Baïse par un chemin privé qui longeait la rive gauche du ruisseau du Caillou.

Les archives dévoilent quelques noms des familles qui ont vécu au Pimbat. Laplagne-Barris signale un noble **Jean Cotin**, sieur du Pimbat qui achète diverses terres près de Pléhaut aux sœurs Bertrande et Marguerite de Mauhic le 19 octobre 1582, (*acte retenu par Loubère notaire à Saint-Paul*). Le 9 novembre 1612, demoiselle de Saint Gresse, veuve de Jean Cotin, sieur du Pimbat, signe un bail d'affermé pour la métairie du Mauhic.

¹ Jacques Lapart : président de la société archéologique du Gers

² Mme Yvonne Dartigues, propriétaire du Pimbat dans les années 1960, situe cette chapelle à l'entrée ouest de la propriété.

Par héritage, le Pimbat passe à la branche de Caumort des **Pardaillan-Gondrin** issus de Beaucaire, une des quatre grandes familles de Gascogne que l'on rencontre dans l'histoire de France, dans la littérature et le cinéma. Un **Pardaillan** a été seigneur de Saint-Jean-Poutge de 1610 et 1720, on en trouve à Bonas, Séailles, Caillavet, Lupiac... et même à Versailles aux 17^{ième} et 18^{ième} siècles avec le marquis de Montespan et ses descendants les ducs d'Antin.

Un **Antoine de Pardaillan**, marié avec Diane de Barbotan le 5 février 1614, signe au Pimbat l'acte de mariage de son fils, **Jean de Saint Orens**, sgr de Gondrin avec Perrine de Grisony³ le 2 décembre 1673. Ancien capitaine d'infanterie, ce **Jean de Saint-Orens** se retire au Pimbat où il rédige son testament le 7 novembre 1702 et meurt l'année suivante à l'âge de 80 ans. Son fils **Bertrand** (1674 -1751) reçoit la seigneurie par droit d'aînesse tandis que le cadet **François**, chef d'escadre, meurt au combat contre les Anglais en 1729.

Le 2/12/1709, **Bertrand**⁴ épouse Marie-Anne de Saint-Pierre de Porté⁵. Le couple, installé au Pimbat, aura 14 enfants dont onze sont inscrits sur le registre paroissial de Léviac. Son décès en 1751 donne lieu à une cérémonie grandiose et une inhumation dans l'église Saint-Pierre de Vic près du portail principal. **Sur les huit enfants** qui atteignent l'âge adulte, six feront carrière ou beaux mariages. On peut supposer que ces modestes nobles de province ont bénéficié du prestige de leur nom ou du soutien de nobles de haut niveau : qu'on en juge

1. Vital né en 1718. Lieutenant de vaisseau, meurt au combat contre les Anglais devant Cadix en 1741

2. Jean Pierre né en 1721 Clerc tonsuré.

3. Joseph né en 1727, baptisé à Léviac, épouse Anne de **Ferragut**, en 1769 ? Cette fille du sgr de Pujos et Gignan en Lupiac lui apporte en dot, 300 hectares de belles terres et deux châteaux.

4. Françoise né en 1729. Épouse en 1752, Jean Marie Bertin de La Coste sgr de Lupiac

5. Madeleine née en 1730. Reste demoiselle

6. Félice née en 1731 sera abbesse de Nonenque en Rouergue de 1761 à la Révolution

7. Jeanne-Marie née en 1733 épouse en 1761 de Jean-Pierre d'Alingrin- Falgous. Capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal du Saint Esprit. À Millau.

8. Pierre né en 1734. Le parcours de ce dernier, un vrai Gascon, par la taille : 1,60m (5 pieds 3 pouces), au caractère rageur qui le met souvent en conflit avec ses supérieurs, mérite qu'on s'y attarde. Il **s'engage** très tôt dans un régime d'infanterie, le Royal de

³ Acte rédigé par Me Barrau notaire à Marambat

⁴ Francis Castex BSAG 1982 4^{ème} T page 396 et 397 Source le registre paroissial de Léviac

⁵ Acte passé au château du Pimbat, devant Me Lanafoert notaire à Plaisance. Bertrand est le fils aîné de feu Pardaillan de Gondrin, sgr de Saint-Orens et de demoiselle Perrine de Grisony, sa veuve.

Vaisseaux, sous les ordres **d'Anne-Pierre de Montesquiou**. IL connaît un avancement rapide : lieutenant à 22 ans, capitaine à 26 et colonel en 1770 à 36 ans.

Le 16 février 1774, il épouse, à Paris, Madeleine de Vézien (1754-1830), une riche héritière de plantations de cannes à sucre à Saint Domingue qui lui apporte une dot de 120 000 livres (8 fois le prix de vente du Pimbat 6 ans plus tôt !) plus 6 000 livres de rente annuelle à perpétuité.

Le roi Louis XV, le dauphin, futur Louis XVI et la toute jeune Marie-Antoinette signent son contrat de mariage. Quel honneur pour ce petit Gascon du Pimbat !

En 1776, Louis XVI lui offre **le titre de Comte** et le brevet de colonel dans le régiment de Chartres et l'envoie aussitôt au sud de Saint-Domingue. Il y commande en second des troupes chargées entre autres de la surveillance des nombreux esclaves noirs employés dans les champs de cannes à sucre des planteurs blancs. À noter que ces esclaves se révolteront et saccageront les plantations au départ des troupes en 1790. Notre **Pardaillan** reste trois ans dans l'île avec son épouse.

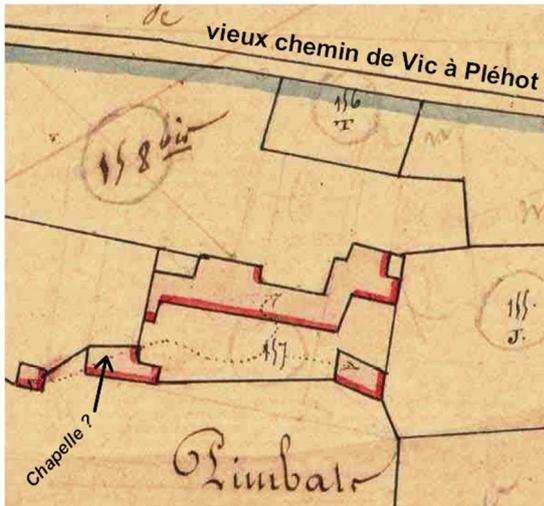
En 1780, il rentre en France où il devient premier écuyer du richissime **duc de Penthièvre**, descendant d'un fils bâtard légitimé de Louis XIV. En 1788 il est élevé au grade de **Maréchal de camp**.

À la Révolution, ce royaliste convaincu n'émigre pas et réside à Vernon sur Seine. Néanmoins, en 1792, il est porté émigré en Gironde en raison de son absence près des salines qu'il possède à Audenge. Ses biens sont séquestrés, il est même privé de sa pension d'ancien militaire. Après de multiples réclamations, il sera rayé de la liste des émigrés en 1798. En 1800, on le retrouve à **Altona**, près de Hambourg, où il assiste au mariage de sa fille unique Victoire, qui, elle, a émigré, avec le marquis de Bailly.

En 1814, pendant la première Restauration, il habite 15 rue Saint-Louis à Versailles à proximité du domicile de sa fille et de son gendre qui logent au 27 de la même rue. **Louis XVIII et le maréchal Sault** lui décernent le grade de lieutenant général, au château des Tuileries, pour service rendu à la royauté. Il a 81 ans !

En 1815, il revient dans sa Gascogne natale où il meurt chez sa sœur Françoise, au château de Lacoste à Lupiac. Certains historiens pensent que, ce fervent soutien de Louis XVIII, a prudemment quitté Paris au retour de napoléon de l'île d'Elbe pour les cent jours.

Revenons à la seigneurie du Pimbat. La fratrie Pardaillan s'étant dispersée, les deux



aînés, **Joseph et Jean-Pierre**, vendent l'héritage familial : le château, la métairie et les terres une trentaine d'hectares, à **Raymond Lasserre**, négociant à Pléhot pour la modique somme de quinze mille livres (*acte passé le 9 juillet 1768 par Me Gaultier, notaire à Vic*). À titre de comparaison, la seigneurie voisine de Pléhot, un château, et trois métairies sur 130 hectares se vendra 82 400 livres vingt ans plus tard.

Le cadastre napoléonien de 1836 donne un aperçu de ce château qui, au XVIII^e siècle, pouvait loger les nombreux enfants, la multitude de serviteurs de **Bertrand de Pardaillan** qui y réunissait parfois la noblesse des environs : les Gimat, les Grisonis, les du Mayne,

Les nouveaux propriétaires du Pimbat, **Raymond Lasserre** (1720-1803) et son épouse **Anne Perrussan**, (1734-1809) s'installent au château. Ils connaîtront des débuts difficiles.

En 1789, l'Assemblée Constituante vote une Contribution patriotique pour régler un arrérage de la dette léguée par la royauté. **Raymond Lasserre** sera taxé de 200 livres pour rectifier une déclaration notoirement « infidèle ».

Le 10 messidor an 8, (29 juin 1800), le couple **Lasserre** assiste à Vic, (*n°178 état civil de Vic site AD 32*) au mariage de leur fille aînée **Magdeleine** avec **Bernard Pérès**, 38 ans, propriétaire au Brouilh. La seconde fille **Anne** épouse, le 2 mai 1806, **Bernard Lissagaray**, 30 ans, agriculteur à **Barbazan**. (*Une branche des Lissagaray qui donnera deux maires à la commune de Pléhaut*). Vicois Zacharie Baqué évoque ce mariage, mais il confond notre Pimbat, avec celui de Cruzalet. (*BSAG 1948*). Erreur souvent reprise encore de nos jours.

L'historien Le jeune couple, Bernard **Pérès** (1762-1837) -Magdeleine **Lasserre** s'installe au Pimbat où naissent trois garçons : **Jean-Baptiste**, le 21 germinal an 9 (1801), **Bernard** : le 27 mai-1807). et **Jean-Marie** le 19 septembre 1808.

Rapidement le domaine prospère. En 1840, il couvre sur Vic, Saint-Paul de Baïse et Pléhaut une centaine d'hectares : terres arables, vignes sur les « arréjadés » (*en Gascon : versant ensoleillé*), prairies en bord de Baïse et de vastes bois dont certains ont échappé aux déboisements successifs, (*matrices cadastrales de 1840*). Les Pérès sont assistés par des ouvriers agricoles « les domestiques » et une famille de bordiers

Au décès de l'aïeul **Bernard Pérès**, le benjamin **Jean-Marie**, s'installe à Vic comme négociant. Le premier février 1847, il épouse une demoiselle Marie Réchou, tandis que ses deux aînés et leurs familles poursuivent leur cohésion au Pimbat.

Dès lors, la famille connaît une certaine aisance. En 1832, le fils aîné **Jean-Baptiste** a épousé Marie-Cécile Lasserre (1818-1885) née à Jégun. Ils auront trois garçons : **Bernard**, **Armand**, **Jean-André** et **Lucien**. Le second **Bernard** a épousé Alexandrine Bergès (1807 -1884) née à Saint-Arailles. **Victor-Bernard** (1840 -1914), leur unique enfant, naîtra au Pimbat. (Il est intéressant de noter que les deux jeunes couples savent signer leur nom sur l'acte de mariage !)

Au levant du plateau, le vieux manoir devenu trop vétuste est transformé en une belle maison en forme de L dont la vue s'ouvre sur la vallée de la Baïse jusqu'aux Pyrénées. Dès lors chaque couple dispose ainsi d'un logement indépendant

Les recenseurs de 1846 et 1851, relève **au Pimbat** : deux familles Pérès et leurs domestiques et une famille de métayers les **Laberrenne**, **Lafargue**, **Laclaverie** et au Pimbat d'en bas « Mauhic » une famille de métayers les **Idrac**. Au total, 26 personnes vivent sur le site

Séparation des deux Pimbat

Vers la fin des années 1850, et pour des raisons familiales que l'on peut deviner, les deux familles se séparent. La branche cadette de **Bernard reste au Pimbat d'en haut** avec un fermier et 8 employés. Le 13 avril 1873, **Victor-Bernard**, le fils unique se marie à Mourède chez sa promise, Magdeleine Agut, 19 ans, fille du maire de l'endroit. Leurs quatre enfants **Alexandre**, **Bernard** en 1874, **Bernard**, **Charles** en 1876, **Armandine** en 1878 et **André** en 1881 verront le jour au Pimbat :

Dès lors, la propriété semble réduire son train de vie. En 1872, on recense encore une famille de fermiers et 3 employés mais en 1876, les parents sont âgés, il y a quatre enfants à nourrir, les Pérès ne conservent plus que deux domestiques et une servante.

En 1884, au décès de ses parents, **Victor-Bernard** poursuit l'exploitation de la propriété... À son décès le 3 août 1914, le fils aîné **Alexandre**, resté célibataire, lui succède. Il sera le dernier propriétaire exploitant direct de la propriété qu'il gèrera jusqu'à son décès avec 3 ou 4 employés dont une famille d'Espagnols pendant la guerre. 39-45. Le Pimbat conservera un certain prestige, pour le voisinage, il sera «



La mythique pharmacie Pérès

Monsieur Alexandre » Les autres enfants ont fait leur vie ailleurs On perd la trace de **Bernard** et d'**Armandine**. Par contre **André** sera pharmacien. En 1911, il ouvre une officine à Vic place Julie Saint-Avit. Son fils **Jean** lui succède jusqu'en 1979 puis ses petits-enfants **Bernard et Anne-Marie** jusqu'à une date récente.

Quant au Pimbat, il sera habité par des familles de métayers puis abandonné avant de devenir une résidence secondaire parfaitement entretenue et sauvée

Le Mauhic ou Pimbat d'en bas : nouvelle construction

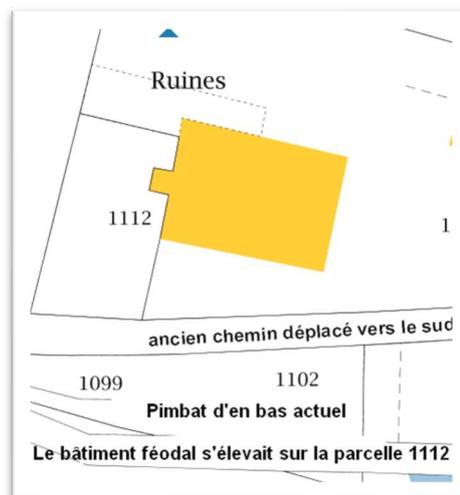
Pendant ce temps, le frère l'aîné, **Jean-Baptiste** et son épouse étaient descendus **au Pimbat d'en bas**, (le Mauhic) avec leurs trois fils. Ils font construire une maison digne de leur standing, orientée plein sud, parallèle au chemin, avec vue sur les Pyrénées et réservent la vieille métairie, perpendiculaire au chemin de Vic à Pléhaut pour les nombreux ouvriers agricoles

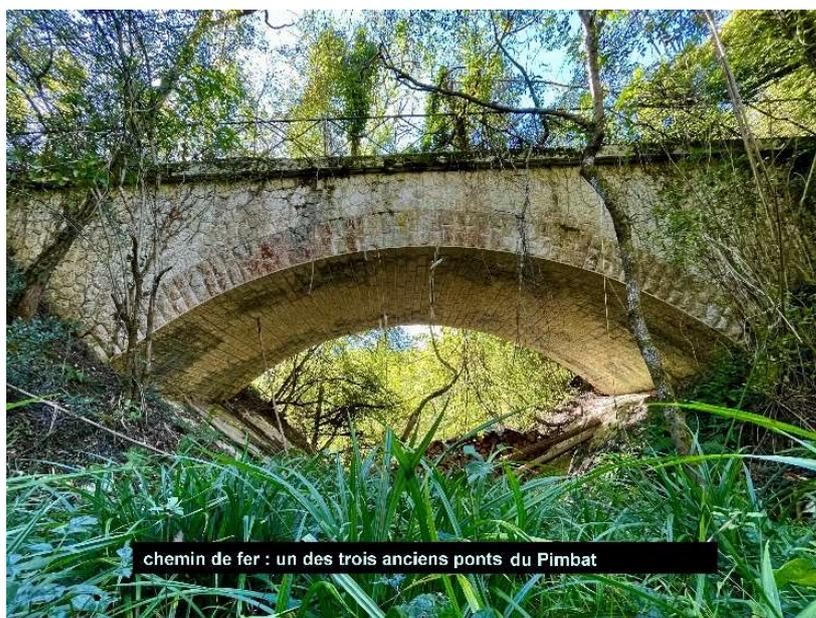
L'aîné **Bernard, Armand**, est géomètre à ce titre, il signe le plan d'échange du futur abreuvoir de Pléhaut lors de l'achat du terrain par la mairie de Saint-Jean-Poutge, Après le décès de sa mère et son mariage avec Marie Auxion, il s'installe à Roquebrune, comme chef de montage C'est là que naîtra sa fille **Marthe**, dernière propriétaire du Pimbat d'en ba.

Son frère, **Jean-André**, resté célibataire, exploitera la propriété qu'il agrandira en achetant de nombreuses parcelles aux Salle-Estradère du château de Pléhaut. Il travaillera avec l'aide de 3 à 6 « domestiques » et employés de maison qui logent à la ferme.

En ce début de 20^e siècle, la propriété du Mauhic comme celle du Pimbat d'en haut furent bouleversées par le **passage de la voie ferrée** du Castéra à Vic via le tunnel de Broquens. Sur plus de 4 km, les parcelles de la plaine et du flanc de la colline furent traversées par le ballast et les nombreuses installations annexes (fossés, tunnels, ponts). Dans les années 1950-60, la SNCF, supprima la ligne, enleva les rails, vendit les cailloux du ballast au public puis le terrain aux riverains qui purent réunifier leurs parcelles.

Il reste néanmoins de longues portions envahies par la végétation, trois magnifiques ponts en parfait état construits pour enjamber les ruisseaux et faciliter le passage des engins agricoles de grandes tailles et de nombreux minitunnels qui assurent l'écoulement des pluviales.





À la mort de **Jean-André Pérès** en 1912, son nièce, **Marthe Pérès**, née à Roquebrune, fille de son frère aîné, le géomètre Bernard Pérès, hérite du Pimbat d'en bas. Elle y habitera jusqu'à son décès à l'hôpital d'Auch le 2 mars 1977. Celle que l'on nommait « *la demoiselle du*



Pimbat » vivra une existence discrète, entourée d'un halo de mystère. Ses terres seront exploitées, tout d'abord par des ouvriers d'origine espagnole puis par une succession de familles de métayers qui logeaient dans l'antique ferme du Mauhic. Les derniers en date, les Concil, un couple d'origine italienne, y vivra longtemps avec leurs trois filles **Maria, Odette et Simone** qui fréquentaient l'école et la paroisse de

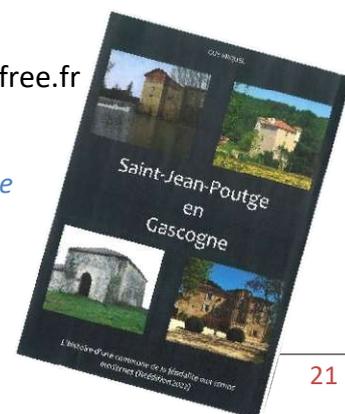
Pléhaut.

Après le décès de la vieille demoiselle et, jusqu'à son achat par la famille Montieux, la maison fut honteusement pillée. Outre le vol des meubles et objets de valeur, on doit surtout déplorer la disparition et la dispersion de nombreux et précieux documents d'archives sur l'histoire des deux Pimbat. Le vieux bâtiment s'est écroulé mais la maison du 19^{ème} restaurée et sauvée, est désormais habitée.

Guy Miquel

mail guy.miquel@free.fr

Pour mémoire : la dernière édition de l'excellent ouvrage de Guy sur notre commune « Saint-Jean-Poutge en Gascogne » est disponible à l'APC au prix de 15.00 €



VIE PRATIQUE

SERVICES ET PRESTATIONS



✓ AGENCE POSTALE COMMUNALE

Depuis juillet 2022, Karine DURAN vous accueille du Lundi au Samedi matin de 9h00 à 12h00.

Nouveauté : un ordinateur est mis à votre disposition de la population ne possédant pas de connexion internet afin de réaliser ses démarches en ligne.

✓ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Nous mettons à votre disposition, un nombre aujourd'hui important de livres de tout genre littéraire et pour tout âge – à titre gratuit –

La bibliothèque municipale est ouverte tous les matins, du lundi au samedi, aux heures d'ouverture du bureau de Poste (Agence Postale Communale)

Nous remercions ceux d'entre vous qui ont enrichi nos rayons par leurs dons.

✓ LA FIBRE

Le déploiement de la fibre est en cours sur la commune. Une bonne partie est couverte aujourd'hui, la couverture se poursuit sur 2024 pour les derniers foyers non encore raccordés.

Vous pouvez consulter votre éligibilité auprès de : Monsieur Fabrice BERGAMO

GERS NUMERIQUE : 05.31.00.46.90

fbergamo@gersnumerique.fr

✓ **LIEUX D'HÉBERGEMENT DE LA COMMUNE :**
CHAMBRES D'HÔTE - GÎTES

- Mme MASSAROTTO	Les Abelias	06 85 02 69 08
- M. SERGENT	Les Mirandelles	05 62 64 53 63
- M. DUCOQ / M. MARSAN	"Mobilhome"	06 80 48 63 66
- M. BERNARDINI	L'amirauté	05 62 58 26 53
- M. PEYRAT	Hôtel -restaurant "Le Chaudron"	05 62 64 69 25
-Mme et M. CANO	Chartreuse de Dane	06 22 75 29 46

✓ **TAXIS :**

- Gascogne Taxi - Tel: 06 11 59 69 24
Adresse: Poumaret - 32350 Biran
- Sébastien Petit Taxi - Tel: 06 88 26 51 17
Adresse: 1 Rue Du Plaet - 32360 Jegun
- Soubiron Corinne - Tel: 05 62 68 14 00
Adresse: Centre Commercial - 32410 Castéra-Verduzan
- Bruno Taxi - Tel: 06 75 08 94 71
Adresse: Chemin De Lagors - 32000 Auch

✓ **AMBULANCES**

- Ambulance Pezzo – Tél : 05 62 06 53 12
35 Av. Edmond Berges
VIC-FEZENSAC
- Soubiron Corinne – Tél : 05 62 06 52 44
0 Av. de l'Europe
VIC-FEZENSAC

✓ **SERVICES SOCIAUX**

- Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) : est le lieu d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes en situation de handicap et des aidants. C'est un service du Conseil départemental du Gers qui peut vous recevoir sur leurs lieux de permanence ou se déplacer à votre domicile.
Contacts : 05 62 67 42 92 ou 05 62 67 40 93
Mail : clic-auch@gers.fr
- Assistante sociale de secteur à Jegun
Prendre rendez-vous au préalable au **05 62 64 54 62**
de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

RANDONNER A SAINT-JEAN-POUTGE

Saint Jean Poutge : circuit n° 2

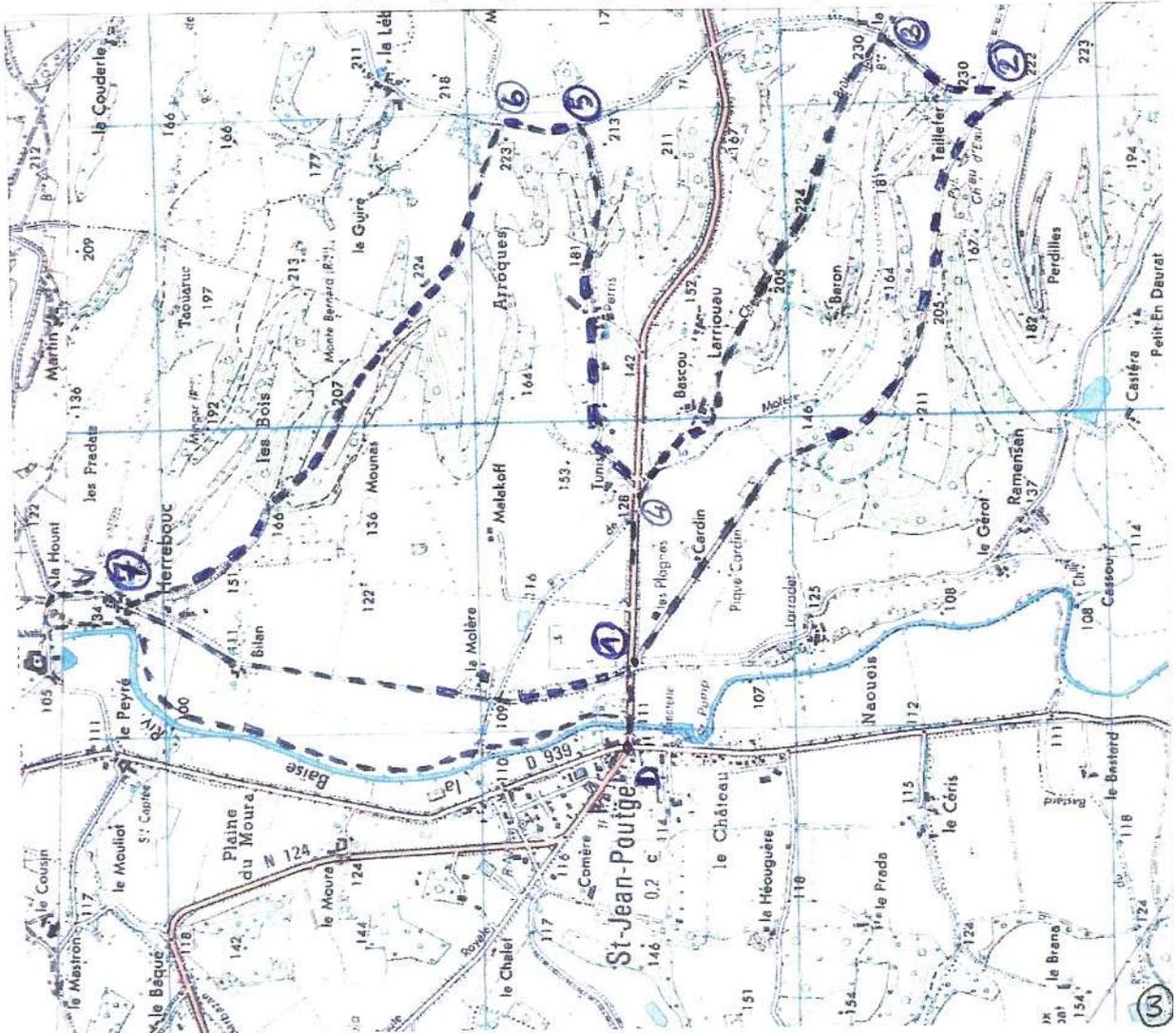
Deux parcours

5 km : 1 heure 15 10 km : 2 h 30

Départ : Au village, prendre la route d'Auch jusqu'au premier Carrefour.

1. Prendre à droite la VC 24, ancienne route royale et la parcourir sur 2 km.
2. Contourner le château d'eau et au carrefour, prendre à gauche la route de crête sur 150 mètres jusqu'au lieu-dit « la Bourdette »
3. Prendre à gauche le chemin du bois brûlé, une ancienne voie romaine. Au bas de la pente contourner la propriété du Bascous et arriver à la RN 124. (et retour au point de départ).
4. Traverser la RN 124 et prendre la direction de Tunis et de Perris et poursuivre jusqu' à la route de crête goudronnée.
5. Tourner à gauche et parcourir une centaine de mètres ;
6. Tourner à gauche en passant devant une maison récente « la Guire » parcourir le plateau et descendre au hameau de Herrebouc (2 km)
7. **Pour revenir au point de départ, deux options selon la saison**
 a) Dans Herrebouc, prendre à gauche. La petite route vous ramène à la nationale et à Saint Jean Poutge.
 b) Dans Herrebouc, prendre à droite, descendre jusqu'au canal, tourner à gauche, revenir au point de départ par la rive droite de la Baise.

500 m



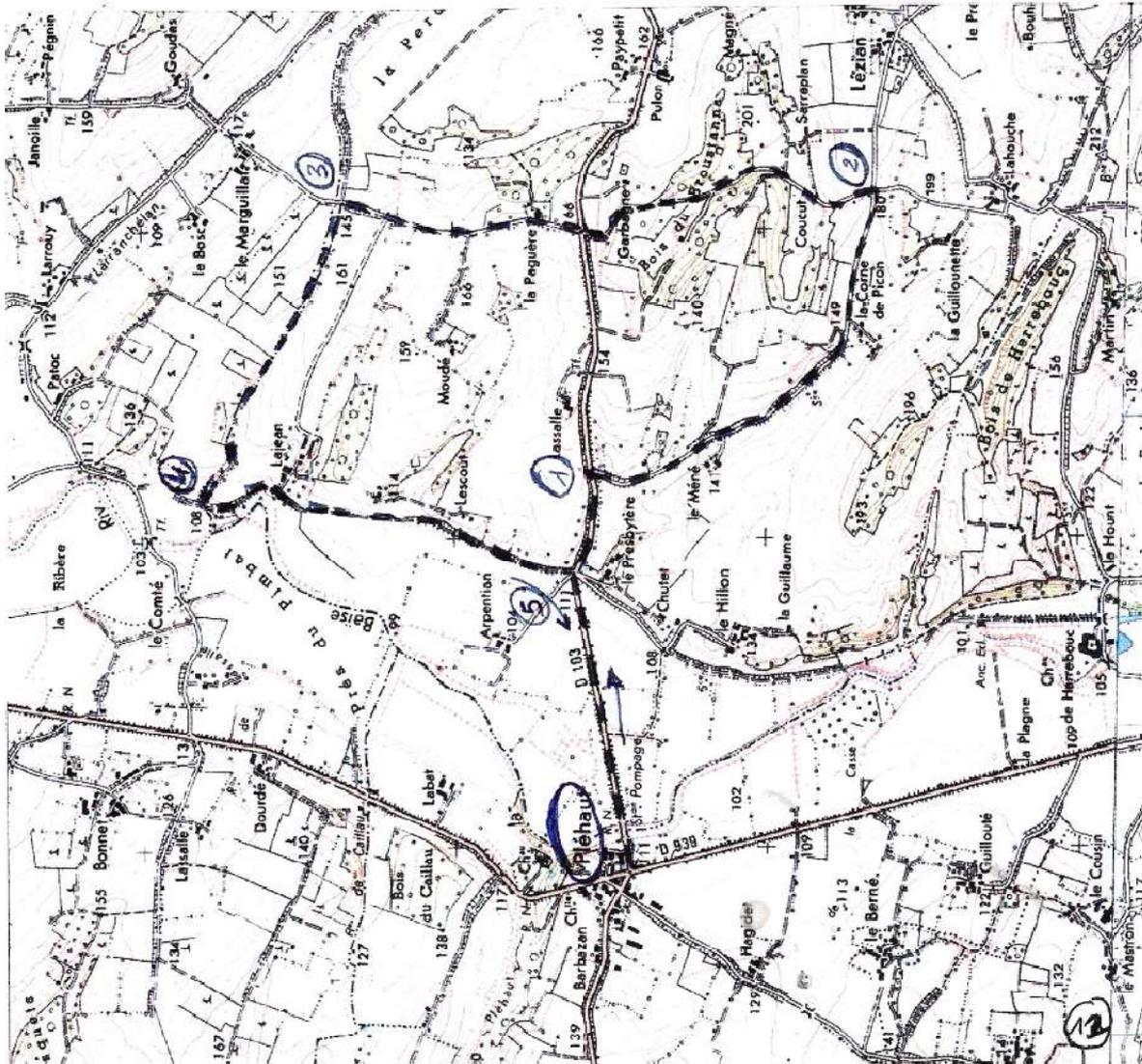
Piéhaut Circuit n°4

7,5 km : 1 heure 45 mn

Départ : À Piéhaut, prendre la direction de Jégun jusqu'à l'embranchement de Lézian (1,5 km)

1. Prendre à droite et suivre la route de Lézian jusqu'au sommet de la côte (1,3 km).
2. Tourner à gauche vers le Nord. Suivre un chemin goudronnée puis empierré qui croise, un kilomètre plus loin la route Vic – Jégun. Traverser et s'engager sur le chemin de Lajean. Dépasser les embranchements de Moudé et Lajean.
3. S'engager, à gauche, vers l'Ouest, sur un chemin¹ herbeux entre un haie et une vigne. Poursuivre sur un bon kilomètre, jusqu'au pied de la colline à proximité de la Baïse.
4. Prendre à gauche, monter le chemin en sous bois. Passer sous la propriété de Lajean et continuer vers le Sud, sur un kilomètre jusqu'à la route de Jégun.
5. Tourner à droite et revenir à Piéhaut par la route.
- 6.

1. Jusqu'à la construction du pont de Piéhaut en 1835, la principale route Vic – Jégun empruntait ce tracé et traversait la Baïse au moulin du Comté



D'autres circuits sont à disposition à la mairie

VIE ASSOCIATIVE

Association Marmaille

L'association Marmaille est une association de parents d'élèves. Elle a pour but de créer une dynamique d'action en milieu rural en faveur des enfants scolarisés dans les villages de Saint-Jean – Poutge, de Le Brouilh-Monbert et de Biran.

Notre association est un groupe convivial, ouvert à toutes les bonnes volontés et toutes les idées. Nous avons besoin de parents volontaires même les aides occasionnelles sont les bienvenues...

Concrètement, grâce à nos recettes (celles des différentes manifestations et celle d'une subvention), nous aidons financièrement les 3 écoles à payer des déplacements en bus pour diverses sorties, à payer des entrées pour les sorties et financer une partie des voyages scolaires des écoles du Brouilh-Monbert, de Biran et de Saint-Jean-Poutge

En mars 2023 nous avons organisés avec la Ludothèque d'Auch et l'Association DIALECTIC une après-midi « Jeux ». Cette journée a rassemblé petits et grands autour d'un jeu de société, d'un jeu en bois ou bien juste écouter un conte. Nous avons ainsi rassemblé les fratries et les enfants de notre RPI.

En Avril nous avons fêté Carnaval à Biran, suivi d'un repas. Un grand MERCI aux animateurs et animatrices de l'école. Ensuite à eu lieu la traditionnelle fête des écoles au Brouilh-Monbert en partenariat avec le Camion Pizza « Rombizzeria » qui assurait le repas. Cette fête a rassemblé un bon nombre de personnes, et à débuté avec le traditionnel spectacle des écoles du RPI.

Au mois de Septembre 2023, Mme CENEDESE Martine, ATSEM de Saint-Jean Poutge a pris une retraite bien méritée après de nombreuses années passées au sein de l'école. Marmaille a tenu à l'accompagner en assurant un petit repas à la salle des fêtes du village. Nous remercions tous les parents présents lors de cette soirée forte en émotions.

Pour cette année 2023-2024, Halloween a été organisé à la salle des fêtes de Biran. Nous souhaitons d'ailleurs remercier tous les habitants de la commune. Nous continuons également la vente de chocolats avec INITIATIVES ainsi que d'autres manifestations qui serviront à aider financièrement nos 3 écoles.

Nous en profitons pour remercier les élus de nos trois écoles pour leur aide (mise à disposition des locaux), la Ludothèque d'Auch ainsi que l'Association DIALECTIC et les trois enseignantes de notre RPI. Vous pouvez également nous suivre sur les réseaux sociaux via « Facebook » afin de suivre toutes les actus, manifestations, et date des réunions de Marmaille...

N'hésitez pas à nous rejoindre afin de partager des bons et beaux moments conviviaux pour nos enfants... Notre investissement d'aujourd'hui, allègera la facture de demain...

Merci à toutes ces mamans et papas super motivés pour leur aide précieuse lors des manifestations qui m'aide à porter l'Association MARMAILLE...



Club de Pétanque « Fanye »

La saison 2023 a pris fin le 08 octobre 2023 avec la fin de toutes les compétitions.

Sur le plan sportif, le club a participé aux divers championnats du GERS, et à la coupe du GERS ; malheureusement sans résultat, le principal étant la représentation du club.

L'organisation des 3 journées championnat de club vétérans et 2 journées championnat de club open ont été un succès. Chaque journée a rassemblé en moyenne 60 personnes pour les repas.

L'organisation des 4 concours départementaux a rassemblé 163 équipes soit en moyenne 41 équipes par concours, à noter 1 concours a été annulé cause canicule.

Les soirées de concours à la mêlée au total de 7 dont 3 avec un repas ont permis de constater une grande participation, pour les concours 127 engagements soit une moyenne de 18 participants et pour les repas 77 personnes soit en moyenne 25 personnes.

Pour clôturer l'année, l'assemblée générale s'est tenue le 02 décembre 2023 en présence de 23 licenciés. Un apéritif dinatoire a été offert.

Merci à Monsieur le maire pour sa confiance.

Merci à la municipalité, et au secrétariat de mairie

Merci aux bénévoles qui œuvrent à la bonne marche du club

Une pensée aux personnes qui nous ont quittées.

Le club et moi-même vous présentons nos vœux de bonheur et santé pour cette nouvelle année 2024.



Chers amis, Chers adhérents,

Louis BOUVET à l'épicerie du village

Contact : **05 62 64 60 48**

donnera la clé du court de tennis moyennant une participation de 10€ de l'heure,
en faisant signer une décharge concernant l'absence d'assurance, pour les-non adhérents.

**Nos vœux les plus sincères à toutes et à tous
pour cette nouvelle année.**



CLUB DU 3^{ème} AGE « LES GENÊTS »

Le club des « Genêts » a tenu son Assemblée Générale le 05 Février 2023 sous la Présidence de Hélène PALANQUE et de Philippe LAFFORGUE Maire et Vice Président.

Pour l'année 2023 le club compte 50 Adhérents.

Nous ont quittés en fin d'année 2022 : Jacqueline MUNIER, Jean BASTITA, Joseph MASSAROTO et Marie BRANA en Août 2023.

Nous avons organisé 3 sorties de 1 jour : à VIANNE visite et repas concert, les grottes du MAS D'AZIL, visite de LAUZERTE et AUVILLAR. Le 19 Décembre nous organisons une journée animation récréative dans la salle des Fêtes.

La prochaine Assemblée Générale sera le 4 Février 2024 qui retracera les activités du club Bilan moral et financier, les prochaines sorties, ainsi que le renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration comme tous les ans.

La composition du bureau ne devrait pas changer. Présidente Hélène PALANQUE, Vice Président Philippe LAFFORGUE, Secrétaire Robert SOTUM, Trésorier Georges SERIS

La journée club à la Maison des associations est désormais tous les 15 jours le mardi après midi de la semaine impair. Ouverte à tous ceux qui le désirent.

Merci à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention.

Bonne et Heureuse année 2024 à toutes et tous.

ASSEMBLEE GENERALE 2023



En cette fin d'année 2023 la situation dans le monde et particulièrement sur le sol national est préoccupante. En effet la guerre en UKRAINE est toujours d'actualité mais en plus le conflit Israélo-palestinien crée des tensions au moyen orient. Malheureusement ces situations touchent aussi notre territoire avec des attentats, des manifestations violentes contre nos membres de la sécurité et crée un climat de suspicion et d'insécurité.

N'oublions pas aussi tous nos camarades qui mènent ici et là des combats pour préserver la liberté et protéger notre nation. A tous ceux qui sont en Opérations Extérieures et qui passeront les fêtes de fin d'année loin de leurs familles car la situation reste tendue dans de nombreuses régions du monde :

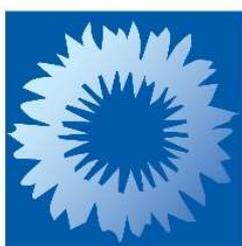
- 350 sont déployées au Sénégal
- 900 en côte d'Ivoire
- au Niger
- et plus près de nous à cause de la guerre en UKRAINE, la France dans le cadre de l'OTAN déploie des troupes en ESTONIE (missions aériennes) ainsi qu'en POLOGNE et en ROUMANIE près de 500 militaires du 27ieme Bataillon de Chasseurs Alpins.

En méditerranée centrale mais aussi dans l'Océan Indien nos marins patrouillent pour la liberté de circulation des navires. Enfin d'autres forces sont prépositionnées aux Émirats Arabes Unis pour intervenir à la demande en Irak contre DAECH.

Voici une liste non exhaustive de nos militaires loin de chez eux et pour lesquels nous auront une pensée en cette fin d'année 2023.

Malgré ce tableau peu réjouissant le Bureau et moi-même adressons nos meilleurs vœux à tous les habitants de la commune et nous vous retrouverons après les festivités de début d'année pour le 08 mai 2024.

CES(H) CUBEL Bernard



le Bleuet de France





Nous voilà au terme de l'année 2023 et c'est avec plaisir que nous reprenons le crayon pour vous souhaiter une bonne, heureuse et joyeuse année 2024 et surtout pour tous une bonne santé.

Je profite de ce bulletin pour remercier tous les propriétaires terriens de leur amabilité et de leur accueil sur leur terre au nom de tous les chasseurs, également l'équipe de celle et ceux qui permettent la vie et distribution de ce bulletin et de nous inviter à faire passer notre message d'amitié et vœux d'année en année.

Je veux remercier tous les bénévoles qui m'aide pour la continuité de cette association qui sans eux ne pourrait exister et le dévouement de chacun et chacune.

Au nom de tous les chasseurs nous vous souhaitons à toutes et tous ainsi que famille et amis une bonne et heureuse année 2024 dans la joie et la prospérité pour tous les habitants de ST JEAN POUTGE.

Le président : Jean Pierre DARNAUD

Comité des Fêtes de SAINT-JEAN-POUTGE

L'animation de notre commune est assurée par l'équipe municipale dans l'attente de candidats au poste de Président(e) de notre comité

Nous faisons appel à toute bonne volonté pour nous accompagner

Manifestations prévues pour 2024 :

Randonnée pédestre prévue à la mi-mai

Pour la Saint-Jean : feu de la Saint-Jean le vendredi soir et animation-repas le dimanche

BONNE ANNEE



Couture, crochet et tricot à Saint-Jean-Poutge

Notre petit groupe de "travaux d'aiguilles" va bien, continue d'exister pour le réconfort de chacune d'entre nous ! c'est super !

Chacune fait ce qui la passionne, tout en aidant les autres à progresser, ce qui nous procure une grande joie et une grande complicité !

Nous continuons de nous retrouver tous les lundis après-midi à partir de 14h00, dans la salle des associations, et vous accueillerons avec plaisir pour partager ces moments.



Hélène QUERCI

Armagnaquarelle

L'association Armagnaquarelle est maintenant une association du village, elle a déménagé son siège à Saint Jean Poutge en 2023, et elle a rejoint la dynamique du Tiers-lieu impulsé par l'association Dialect'Tic. Elle participe avec plusieurs autres associations à la transformation du local situé au 39 route de Condom, qui une fois rénové, donnera une grande place à l'art plastique. Pour la pratique de la peinture bien sûr, mais aussi pour l'organisation de multiples expositions.

Depuis déjà 3 ans, les adhérents de l'association « Armagnaquarelle » se retrouvent pour peindre ensemble, les jeudis après-midi, dans la Maison des associations.

Lors de chaque séance, sous les conseils avisés de Carole JOUBIN, qui montre tout en faisant un « pas à pas », chacun peint un sujet commun.

Les séances se passent dans la convivialité. Le thème change à chaque fois : on crée des natures mortes, des paysages, des personnages, des fleurs etc...

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter Carole, peintre aquarelliste et animatrice, au 06 07 53 24 17.

Site : armagnaquarelle.odexpo.com



Dialect'tic

LA POUTGERIE : Le tiers-lieu de Saint Jean Poutge.

Un petit flashback sur 2023... avant d'entamer la nouvelle année ?

L'association DIALECT'TIC a impulsé la création du Tiers-Lieu de St Jean Poutge. Elle a vite été rejointe par plusieurs autres associations motivées pour faire ensemble, partager un lieu et des compétences, et créer une dynamique commune. L'association Armagnaquarelle (peinture), l'association Relief (théâtre/clown), l'association Incandescence (céramique), l'association Kabart (production artistique), l'association Cogeste Midi Pyrénées (partage d'emploi) et le Collectif Tarabiscoté (cirque)

Le projet est basé sur un principe de partage, de solidarité et d'entre-aide et sur l'organisation d'actions et évènements artistiques ou culturels.

Carole propose un atelier de pratique de l'aquarelle à la Maison des associations le jeudi après-midi, avec l'association Armagnaquarelle qui est maintenant une association du village, car elle a déménagé son siège à Saint Jean Poutge en 2023. N'hésitez pas à contacter Carole, peintre aquarelliste et animatrice, au 06 07 53 24 17.



Hélène vous propose de rejoindre l'atelier qu'elle propose à la Maison des associations le lundi après-midi, pour partager en toute convivialité des activités de broderie, couture et tricot. Elle est joignable au 06 41 01 36 83

Le spectacle proposé par la comédienne Mélodie Fichan, qui n'avait pas pu se réaliser en décembre 2022, a été réalisé en février 2023, avec les enfants des écoles du Brouilh Monbert et de Saint Jean Poutge. Un spectacle-atelier interactif, où les enfants ont pu expérimenter concrètement "**La magie des couleurs**" avec leurs institutrices et la fée Mélodidit Petipetipas.



Une belle collaboration avec l'association des parents d'élèves du RPI a permis à Marie et Marie C. d'amener une touche artistique à la Fête des familles organisée par l'APE Marmaille le 25 mars 2023, avec une cabane à contes où Marie racontait des histoires aux enfants et un atelier "Clown" où Marie C. avait convié sa clown "Perlita" pour l'occasion.

Grace à l'aide à la proximité de la Région Occitanie, nous avons pu organiser un beau concert avec le groupe Nothing concrete le 29 avril. Le public n'était pas très nombreux, surtout parce que nous ne sommes pas très forts en communication... mais la qualité de ce groupe a été fortement remarqué, et nous essaierons de les faire revenir en 2024 !



La dernière assemblée générale s'est déroulée le 18 juin, au milieu de quelques aquarelles de Carole, suivie d'un interlude poétique "*Les mots ont des oreilles*", proposé par Marie et d'une soirée conviviale avec repas partagé offert par l'association Dialec'Tic.

Il n'y a pas eu de vide grenier cette année 2023. Nous l'avions prévu et tout préparé... mais en fin de compte, cela n'a pas pu être réalisé. Dommage !

Le 11 décembre, Sylvie a animé une journée d'échange et de formation gratuite pour les bénévoles ou salariés des associations, sur le thème " *Comment aborder la comptabilité analytique d'une structure multi-activités* ". Huit personnes étaient présentes, dans la salle du Conseil municipal. Le repas concocté par Céline et offert aux participants par l'association a été très apprécié. Les échanges ont été riches sur les problématiques de chacun dans sa propre structure, et laissent présager l'organisation de nouvelles journées en 2024.

Par ailleurs, nous avons continué de travailler à faire évoluer ce projet de tiers-lieu avec la commune de Saint Poutge bien évidemment, la Dynamo qui accompagne l'émergence des Tiers-Lieux Gersois (Kanopé et Gers développement), l'ADDA32, la communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, le CAUE, et la Ligue de l'Enseignement du Gers.

Plusieurs séances de chantier ont déjà eu lieu sur les locaux du 39 route de Condom, et ça continue ! Mais nous aurons besoin de mobiliser pas mal de financements pour mener à bien tous les travaux nécessaires, et nous espérons que cette année future verra se dessiner un plan de financement favorable à la rénovation de ces locaux.

Nous faisons appel à vos envies, vos attentes et votre énergie pour que d'autres événements existent et que le développement de ce lieu soit le résultat d'une construction et d'une dynamique collective.

Soyez curieux ! Venez nous voir !

Nous vous souhaitons de très belles fêtes et une bonne année 2024.

Au plaisir d'échanger avec vous prochainement,

Pour l'association DIALEC'TIC

Sylvie : 06 32 47 46 26

dialectic32@gmail.com



TRES IMPORTANT !

Nous avons décidé de présenter notre projet au Budget Participatif Gersois, et nous espérons bien obtenir quelques sous... qui nous permettront d'avancer la rénovation des bâtiments.

C'est le Conseil Départemental du Gers qui lance cette opération pour 2024.

L'idée est que les porteurs de projets qui sont en lien avec des objectifs de "transition", diffusent leur proposition sur le site internet <https://budgetparticipatif.gers.fr/> pour que les citoyens gersois choisissent eux-mêmes les projets que la collectivité soutiendra financièrement. Une consultation citoyenne aura donc lieu à partir de mars 2024, afin que les gens votent pour l'idée qu'ils préfèrent, et les projets élus seront subventionnés par le Conseil Départemental.

Nous comptons sur vous, habitants de Saint Poutge ou d'ailleurs, pour vous manifester à cette occasion, et pour voter en faveur de ce projet de Tiers-lieu à Saint Jean Poutge !!!

Coordonnées des associations de la Commune

LISTE ASSOCIATIONS	Président(e) ou correspondant (e)	NATURE	SIEGE		
LA DIANE	Jean-Pierre DARNAUD	Chasse	Maison des associations, 203, rue du Corps Franc Pommiès, 32190, St-Jean-Poutge	06 08 16 14 79	darnaud.jeanpierre@akeonet.com
	André SOTUM			06 63 45 59 15	sotum.andre@bbox.fr
TENNIS CLUB	Louis BOUVET	Tennis (tennis, longue paume)	EPICERIE 32190, Saint-Jean-Poutge	05 62 64 60 48	
SOCIETE DE PETANQUE FANYE	Gilles LORT	Boules (pétanque, boules)	Maison des associations, 203, rue du Corps Franc Pommiès, 32190, St-Jean-Poutge	06 84 49 05 39	lortgilles@orange.fr
CLUB DU 3EME AGE « LES GENETS »	Hélène PALANQUE Georges SERIS	Clubs du troisième âge	Maison des associations, 203, rue du Corps Franc Pommiès, 32190, St-Jean-Poutge	06 82 62 48 06	georg.seris@orange.fr
ASS PARENTS ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES LE BROUILH-MONBERT/BIRAN/ST JEAN POUTGE : « MARMAILLE »	Claire BINI	Parents d'élèves	Ecole primaire, 32190, Saint-Jean-Poutge	06 43 94 12 65	cbini@laposte.net
CANTINE SCOLAIRE	Philippe LAFFORGUE	Associations périscolaire , coopération, aide à l'enseignement	MAIRIE 150 Route de Bayonne 32190, Saint-Jean-Poutge	06 80 14 35 99	lafforgue-see@wanadoo.fr
COMITE DES FETES ET DES SPORTS	Philippe LAFFORGUE	Comité des fêtes	Maison des associations, 203, rue du Corps Franc Pommiès, 32190, St-Jean-Poutge	06 80 14 35 99	lafforgue-see@wanadoo.fr
ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE DE ST JEAN POUTGE ET ENVIRONS	Bernard CUBEL	Anciens combattants	MAIRIE 150 Route de Bayonne 32190, Saint-Jean-Poutge	05 62 06 49 43	abcubel@orange.fr
KABART	Ange de MORI	Aquarelle	Maison des associations, 203, rue du Corps Franc Pommiès, 32190, St-Jean-Poutge	06 07 53 24 17	carjou@orange.fr
DIALEC'TIC	Sylvie JOUBIN	Tiers-lieu	Maison des associations, 203, rue du Corps Franc Pommiès, 32190, St-Jean-Poutge	06 32 47 46 26	dialectic32@gmail.com



MAIRIE DE SAINT-JEAN-POUTGE

Restons connectés !

Consultez le site [www. https://www.saint-jean-poutge.fr/](https://www.saint-jean-poutge.fr/)

Pour recevoir les infos en direct, transmettez-nous votre adresse e-mail à

mairie-st.jean.poutge@wanadoo.fr